

Foot, Environnement

La surveillance des pelouses de Ligue 1 accentuée par la canicule



La pelouse du Stade-Vélodrome est surveillée. (Pierre Lahalle / L'Équipe)

Alors que les conditions extrêmes observées depuis dix jours en France favorisent le développement des maladies pour les pelouses professionnelles, la LFP s'est associée au laboratoire IAGE pour aider les clubs à anticiper les risques et, à terme, en terminer avec les produits phytosanitaires de synthèse.

Alexis Danjon

publié le 26 juin 2026 à 18h00



La [période de canicule intense](#) que nous traversons fait souffrir humains, animaux et végétaux. Les pelouses sont donc elles aussi concernées, comme l'explique Jérémy Di Mattia, expert dans la gestion des maladies du gazon pour le laboratoire IAGE : « *Ces températures vont favoriser le développement de champignons, dont le plus connu est le pyricularia, qui peuvent attaquer les pelouses à cette période cruciale consacrée à leur rénovation.* » « *La canicule actuelle place les pelouses sportives sous forte pression. Les températures élevées fragilisent le gazon et créent des conditions favorables au développement de maladies estivales* », ajoute la LFP.

La saison terminée, les gazons des stades qui n'accueillent pas de concerts sont en effet à une période charnière : ils sont remis en état, certains étant même remplacés, afin de pouvoir tenir toute la saison à venir. Or, pour anticiper et prévenir l'apparition de ces maladies, IAGE a développé un diagnostic biologique précoce des agents pathogènes. Il est utile de préciser que le laboratoire est basé à Montpellier, où le stade de la Mosson a été régulièrement touché par la pyriculariose. Depuis, la maladie n'a cessé de remonter vers le nord de l'Hexagone, l'une des conséquences du changement climatique. La pelouse du FC Nantes avait été touchée en 2018.

Une dérogation qui sera renouvelée pour les produits phytosanitaires de synthèse

Ses compétences, IAGE va pouvoir les mettre au service de l'ensemble des clubs de Ligue 1 et de Ligue 2. La LFP a en effet dévoilé vendredi un partenariat avec le laboratoire montpellierain. Celui-ci poursuit deux objectifs : prévenir les maladies, mais aussi accompagner la transition vers des pelouses entretenues sans produits phytosanitaires de synthèse, conformément à la loi Labbé. Les gestionnaires d'équipements sportifs professionnels bénéficient toutefois d'une dérogation jusqu'au 30 juin, qui sera renouvelé étant donné qu'aucune alternative technique n'a été trouvée. [Ces produits sont potentiellement dangereux pour la santé, étant soupçonnés d'être à l'origine de cancers et de maladies neurodégénératives, comme L'Équipe le révélait dès 2019.](#)

Dans un communiqué, la LFP explique vouloir s'appuyer « *sur les technologies innovantes de biologie moléculaire d'IAGE* » afin de « *donner aux clubs les moyens d'anticiper les maladies, de sécuriser la qualité de jeu et de limiter les traitements* ». De fait, un état des lieux sanitaire est prévu dans 18 stades et 6 centres d'entraînement, concernant une vingtaine de clubs de Ligue 1 et de Ligue 2. Selon nos informations, l'AJ Auxerre, Le Havre AC, le FC Lorient, l'Olympique Lyonnais, l'Olympique de Marseille, le FC Nantes, le Paris FC, le Stade Rennais, le RC Strasbourg-Alsace, l'ESTAC et le Toulouse FC ont répondu favorablement à la proposition de la LFP.

« *Nous avons déjà réalisé une quinzaine d'audits sur les pelouses avant les rénovations*, indique Di Mattia. *Et ils tombent plutôt bien en raison de la canicule et des températures, que l'on retrouve habituellement en juillet ou en août. Nous avons ainsi pu anticiper, car ils nous ont permis de connaître les risques spécifiques à chaque stade ou terrain d'entraînement et de mettre en place un accompagnement individualisé pour les aider à limiter les risques liés aux maladies estivales.* »

La qualité des pelouses reste au coeur des préoccupations

Ce dispositif permet d'identifier la présence de pathogènes et de mesurer les niveaux de risque plusieurs semaines avant l'apparition des symptômes, grâce à des analyses moléculaires du gazon, des racines et du substrat. IAGE propose ensuite des stratégies préventives adaptées à chaque site, avec une offre d'accompagnement complète incluant les analyses, les diagnostics et le conseil microbiologique, afin de répondre aux enjeux des clubs et des collectivités.

[L'environnement dans le sport : actualités et enjeux](#) →

Ce programme, « *unique en Europe par son ampleur et son approche scientifique* », selon la LFP, permettra, d'ici à la fin de l'année 2026, de fournir à la Ligue et à l'ensemble des clubs des indicateurs fiables pour progresser vers l'objectif « *zéro phyto* ». La LFP assure d'ailleurs que « *tous les acteurs de l'écosystème sont alignés sur la nécessité d'aller vers l'arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires* ». Elle précise toutefois que « *les produits qui permettent aujourd'hui de déroger à l'interdiction ne le sont que pour des besoins curatifs, et parce qu'aucune solution technique n'a encore été trouvée pour les remplacer* ».

C'est d'ailleurs l'un des objectifs de la feuille de route de la Ligue en la matière. Et la LFP de préciser que « *l'arrêt souhaité par tous de ces produits phytosanitaires ne peut pas se faire au détriment d'une pelouse sportive qui mettrait en danger l'intégrité physique de ses utilisateurs* (les acteurs du jeu), *voire qui compromettrait le bon déroulement des compétitions de sport professionnel* ».